

Prix GFP-INNOVATION

Ce prix est attribué à un(e) scientifique à titre individuel ou à une (ou plusieurs) équipe(s) de recherche du domaine industriel ou académique ayant développé une innovation de rupture dans le domaine des polymères.

Ce prix annuel a pour objectif de mettre en valeur des contributions innovantes dans le domaine des polymères et peut concerner trois sous-catégories :

- une innovation académique de rupture,
- une innovation partenariale publique/privée,
- une innovation issue d'une entreprise privée.

NB : Si suffisamment de candidats chaque sous-catégorie pourra obtenir un prix.

Fréquence. Tous les ans

Critères d'éligibilité des dossiers. Le prix GFP Innovation peut être attribué à un(e) scientifique chercheur à titre individuel ou à une (ou plusieurs) équipe(s) de recherche. Les porteurs de chaque équipe doivent être membres adhérents du GFP.

Modalités de candidature. Le dossier se composera d'un texte de 4 pages maximum décrivant l'innovation / la rupture dans le domaine des polymères, ses retombées et son impact sociétal. Le dossier doit être adressé et envoyé à **prix@gfp.asso.fr** avant la date indiquée dans la communication annuelle de ce prix.

Modalités d'examen des candidatures. Tous les dossiers seront mis à disposition du Conseil Administratif élargi du GFP. Chaque dossier sera examiné par deux rapporteurs parmi les membres du Conseil Administratif élargi qui seront désignés lors d'une réunion du CA élargi. Les rapporteurs transmettront leur formulaire d'évaluation complété au plus tard une semaine avant la réunion du CA élargi qui aura pour objet la délibération concernant les Prix du GFP. Les rapporteurs transmettront leur formulaire d'évaluation complété au plus tard une semaine avant la réunion du CA élargi qui aura pour objet la délibération concernant les Prix du GFP. Après présentation équitable par les rapporteurs aux membres du CA élargi de l'ensemble des dossiers, suivi d'un temps consacré pour répondre aux questions, un vote consultatif à bulletins secrets (vote électronique si réunion en distanciel) de toutes les personnes du CA élargi présentes sera réalisé. Un second tour sera organisé pour voter sur les deux premiers dossiers retenus. En cas d'ex-aequo au deuxième tour, un troisième tour sera réalisé en ne prenant en compte que les membres du CA présents.